

Article 1 – Organisation

Le District des Vosges de Football organise annuellement des plateaux U 7 (football à 4) et U 9 (football à 5) dans chaque secteur géographique du département. Ces plateaux sont réalisés au cours de deux phases : la première phase est dite d'automne tandis que la seconde phase est dite de printemps. Des plateaux en salle peuvent également être organisés lors de la période hivernale.

Article 2 – Esprit et philosophie

En retenant différents secteurs géographiques, la Commission Départementale du Football d'Animation souhaite proposer, après écoute et avis des éducateurs, une pratique de proximité pour les U 7 et les U 9.

Cette offre de pratique doit permettre **l'éveil au football et l'épanouissement de chaque licencié** dans un climat d'apprentissage sans contrainte excessive. Le football à 4 ou à 5 ne peut donner lieu à aucune formule compétitive. L'organisation et la participation à des tournois sont formellement interdites dans ces catégories.

Article 3 – Gestion

La gestion administrative et sportive est assurée par le District des Vosges de Football. La Commission Départementale du Football d'Animation, sous l'impulsion des Responsables de secteurs, assure l'élaboration et la gestion du calendrier, le suivi des plateaux ainsi que la régularité de ces derniers.

Les Responsables de secteur, à travers le suivi qu'ils réalisent, s'engagent à informer les clubs qui se trouveraient dans une situation administrative ou sportive irrégulière.

Article 4 – Règles générales

Les règlements généraux de la Fédération Française de Football et les règlements généraux de la Ligue Lorraine de Football sont appliqués pour la gestion des plateaux U 7 (football à 4) et U 9 (football à 5) pour autant qu'ils ne se trouvent pas modifiés par des dispositions spéciales insérées dans le présent règlement.

Article 5 – Engagements et calendrier

Les engagements sont à effectuer auprès du Responsable de secteur. En règle générale, celui-ci organise une réunion de préparation avec les clubs au début de chaque phase afin d'établir le calendrier des plateaux et recenser les engagements d'équipes. Les plateaux sont fixés par le calendrier au mercredi ou au samedi.

Un plateau peut, à titre exceptionnel, être organisé en dernière minute : le club d'accueil doit néanmoins prévenir le Responsable de secteur au moins 24 heures à l'avance et inviter deux autres clubs minimum. En cas de manquement à ces conditions, le plateau ne sera pas comptabilisé par les instances.

Article 6 – Fiche de plateau

La fiche de plateau est fournie par le club recevant (disponible sur le site internet du District – rubrique : « Infos pratiques »). Il existe deux modèles différents : une fiche de plateau pour la catégorie U 7 et une fiche de plateau pour la catégorie U 9. **Chaque fiche** doit être établie à l'issue de **chaque plateau** et signée par le responsable licencié de **chaque club**. En aucun cas une seule fiche de plateau ne pourra faire office de bilan commun pour un plateau U 7 et un plateau U 9. Chaque fiche est adressée dans les quarante-huit heures ouvrables au Responsable de secteur et au Responsable du suivi des clubs, par le club recevant, via les

messengeries électroniques. Les adresses mails des différents Responsables sont indiquées sur la fiche de plateau. En respectant ce protocole, le suivi des clubs en règle avec l'article 6 des règlements généraux de la Ligue Lorraine de Football sera ainsi rapidement disponible et fiable.

Article 7 – Prise en compte des plateaux

La participation d'une équipe à un plateau est comptabilisée à condition que cette dernière présente :

- un minimum de 4 joueurs licencié(e)s du même club pour une équipe U 7 ;
- un minimum de 5 joueurs licencié(e)s du même club pour une équipe U 9.

En cas de sous-effectif, un club peut participer à un plateau en mettant à disposition son effectif auprès d'un autre club. Néanmoins, la participation de l'équipe, si elle ne satisfait pas aux conditions ci-dessus, ne sera pas comptabilisée dans le cadre de l'article 6 des règlements généraux de la Ligue Lorraine de Football.

Pour être prise en compte (article 6 des RG de la LLF), une équipe de football à 4 (catégorie U 7) doit :

- compter un minimum de 4 joueurs licenciés dans la catégorie au 15 octobre de la saison en cours ;
- **ET** avoir participé à 3 plateaux officiels lors de la phase d'automne et 3 plateaux officiels lors de la phase de printemps.

Pour être prise en compte (article 6 des RG de la LLF), une équipe de football à 5 (catégorie U 9) doit :

- compter un minimum de 5 joueurs licenciés dans la catégorie au 15 octobre de la saison en cours ;
- **ET** avoir participé à 3 plateaux officiels lors de la phase d'automne et 3 plateaux officiels lors de la phase de printemps.

Les plateaux réalisés avant le 31 décembre de la saison en cours, plateaux futsal y compris, sont comptabilisés dans le cadre de la phase automne. Les plateaux réalisés après le 31 décembre de la saison en cours, plateaux futsal y compris, sont comptabilisés dans le cadre de la phase printemps. Seuls les plateaux réalisés dans le département des Vosges seront pris en compte.

Article 8 – Arbitrage et lois du jeu

Les rencontres sont arbitrées depuis le bord de la touche par des joueurs (U 13 minimum), éducateurs ou dirigeants licenciés connaissant les règles du jeu. Par commodité, le club organisateur essaye de fournir les arbitres pour la totalité des rencontres du plateau. A défaut, il fera appel aux éducateurs et dirigeants des autres équipes. En tout état de cause, l'arbitrage doit être incontestable et éducatif (expliquer les règles).

Le temps de jeu maximal par équipe est de 40 minutes pour la catégorie U 7 et de 50 minutes pour la catégorie U 9. Ces temps de jeu doivent être entrecoupés de plusieurs pauses : il est suggéré de fonctionner par rencontres de 8 à 10 minutes. Dans ces deux catégories d'âge, le plaisir de jouer doit primer. Pour cela, une mesure égalitaire (mais non sanctionnable) de traitement des jeunes sans distinction de niveau est préconisée : **participation minimale des jeunes à 50 % du temps de pratique proposé ci-dessus.**

Les lois du jeu sont celles du football à 4 pour la catégorie U 7 et celles du football à 5 pour la catégorie U 9 (voir règlement de la Fédération Française de Football). Rappel de quelques règles essentielles :

Catégorie U 7

- Football à 4 dont 1 gardien (minimum 3 joueurs par équipe pour démarrer une rencontre) ;
- Licencié(e)s autorisé(e)s à pratiquer sur un plateau U 7 : U 6 – U 6 F – U 7 – U 7 F – U 8* – U 8 F ;
- * Il est autorisé un maximum de 2 joueurs U 8 garçons à profil « débutants » par équipe U 7 ;
- Terrain U 7 : 15 m de large x 25 m de long (pas de surface de réparation) ;
- Ballon utilisé pour la catégorie U 7 : taille 3 ;
- Remise en jeu sur les « touches » en U 7 : conduite de balle au pied.

Catégorie U 9

- Football à 5 dont 1 gardien (minimum 4 joueurs par équipe pour démarrer une rencontre) ;
- Licencié(e)s autorisé(e)s à pratiquer sur un plateau U 9 : U 7* – U 8 – U 8 F – U 9 – U 9 F – U 10 F ;
- * Il est autorisé un maximum de 3 joueurs U 7 (garçons ou filles) par équipe U 9 ;
- Terrain U 9 : 25 m de large x 40 m de long (surface de réparation : 6 m de long x la largeur complète) ;
- Ballon utilisé pour la catégorie U 9 : taille 3 ou 4 ;
- Remise en jeu sur les « touches » en U 9 : passe au sol au pied.

Catégories U 7 et U 9 (règles communes)

- Dimension des buts : 4 m de long x 1,50 m de hauteur ;
- Le nombre de remplaçants est illimité et les changements sont permanents ;
- Le dégagement de volée ou de demi-volée au pied est autorisé pour les gardiens de but ;
- La prise de balle à la main par le gardien de but sur une passe volontaire d'un partenaire est autorisée ;
- Toute faute est sanctionnée par un coup franc direct et il n'y a pas de hors-jeu ;
- Si la faute est grave, quel que soit l'endroit où elle a été commise, l'arbitre siffle un penalty à 6 m ;
- Le coup de pied de but, à réaliser par le gardien de but si possible, s'effectue à 6 m de la ligne de but.

Article 9 – Equipement des joueurs

Lors des plateaux U 7 et U 9, chaque joueur doit obligatoirement porter un maillot (numéroté si possible), un short, des chaussettes relevées en-dessous des genoux, des protège-tibias et des chaussures adaptées à la pratique du football. **Les crampons vissés sont strictement interdits** en catégories U 7 et U 9.

Article 10 – Qualifications et participations

Pour pouvoir participer aux plateaux, **les joueurs doivent être régulièrement qualifiés** selon les règlements généraux de la Fédération Française de Football et les règlements généraux de la Ligue Lorraine de Football.

Le Responsable de secteur peut exiger la présentation des licences originales avant chaque plateau et vérifier l'identité de tous les joueurs. Si une licence est manquante ou incomplète, le Responsable de secteur peut exiger la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite. Ce certificat peut être celui figurant sur la demande de licence (original ou copie). D'autre part, l'éducateur ou dirigeant licencié devra attester de l'identité du joueur.

Article 11 – Environnement général

L'accueil des équipes adverses doit être effectué dans des conditions correctes (vestiaires, goûter, spectateurs, ...) et les installations proposées doivent assurer la pratique d'un football de qualité en toute sécurité (état du terrain, traçage des lignes, buts utilisés, ...). L'environnement adulte (éducateurs, dirigeants, parents, accompagnateurs, ...) doit être responsable et exemplaire. **La place des parents se situe derrière la main courante.** Les clubs sont invités à la plus grande vigilance en matière de police du terrain.

Article 12 – Cas non prévus

La Commission Départementale du Football d'Animation est habilitée à prendre toutes les décisions visant à régler les cas non prévus au présent règlement. Ces décisions devront alors être homologuées par le Comité de Direction du District des Vosges de Football.